

G 2 – Potentialités et contraintes du territoire français.

La France est un espace qui offre une grande diversité de milieux et de paysages, ce qui s'explique par sa situation géographique en Europe et sa présence sur d'autres continents. Cependant ces milieux sont rarement naturels, ils sont le résultat de l'action combinée des conditions naturelles et des sociétés : l'espace français a été valorisé mais, surtout, artificialisé. De plus, l'action des hommes rend cet espace de plus en plus vulnérable et la situation de la France ne la met pas à l'abri des risques naturels, surtout outre-mer. Face aux dégradations et aux risques, la gestion durable des milieux est aujourd'hui une préoccupation majeure.

Comment la société française a-t-elle exploité son environnement naturel ? Avec quelles conséquences sur le long terme ?

Dans un premier temps, nous étudierons comment le littoral languedocien est-il géré. Puis, nous évoquerons les milieux qui composent le territoire français ainsi que comment les hommes les ont transformés. Enfin, nous évoquerons les politiques mises en place pour une gestion durable de cet environnement.

I. La gestion durable d'un milieu : le littoral languedocien.

Cf. correction de l'étude de cas et schéma.

II. La diversité des milieux et les potentialités du territoire.

La France dispose d'une situation particulière en Europe et dans le monde qui lui procure des milieux variés et de nombreuses ressources qui ont été exploités au cours du temps.

A. La situation de la France dans le monde.

La France est le « finistère » de l'Europe et le plus vaste pays d'Europe occidentale (551 mille km² sans compter les territoires d'outre-mer : 90 mille km²). Elle est largement ouverte sur l'océan Atlantique et sur les mers qui le prolonge (Manche, Méditerranée, Mer du Nord), tous intensément fréquentés par la navigation maritime mondiale. Sa position de finistère lui donne une position de carrefour, renforcée par l'ouverture avec l'Union Européenne et facilite les relations avec les autres continents, notamment avec l'Afrique par la Méditerranée. Aujourd'hui, ses grandes façades maritimes sont densément peuplées et ont favorisé les activités de pêche, le commerce maritime et le tourisme.

La France est un résumé des reliefs de l'Europe. A l'ouest d'une ligne Metz-Biarritz, les plateaux et les plaines occupent les 2/3 de sa superficie. A l'est de cette ligne, le 1/3 restant du territoire comprend des hauts plateaux, des moyennes (Jura, Vosges et Massif Central à moins de 1 500 m) et hautes montagnes (Alpes et Pyrénées à plus de 2 000 m) où s'insinuent des couloirs de plaines. On y trouve le Mont Blanc (4 810 m) qui est le plus haut sommet d'Europe occidentale. Des seuils (Bourgogne, Lauragais, Poitou) font la transition entre les 2 grands ensembles. On observe le même type de contrastes outre-mer : atolls polynésiens s'opposant aux reliefs volcaniques de la Réunion ou de la Guadeloupe. Par sa position entre le 41° ° et le 51° ° de latitude nord, la France présente un climat tempéré d'où des températures moyennes douces (15° à Perpignan, 12° à Paris et 10° à Strasbourg en moyenne annuelle) et des précipitations régulières (800 mm/an en moyenne). Elle constitue aussi un bon résumé des climats européens avec quatre ensembles climatiques distincts : à l'ouest, un climat océanique (doux et arrosé), qui se dégrade vers l'est en climat semi-continental (plus sec et avec de plus fortes amplitudes thermiques) ; au sud, un climat méditerranéen (hivers doux et humides, étés chauds et secs) et, en altitude, un climat de montagne.

Mais la France est aussi un archipel mondial grâce à la France d'outre-mer. Celle-ci est très émietée (« confettis de l'empire »), avec des statuts variés et regroupe 2,6 millions d'habitants. Les CTOM (collectivités et territoires d'outre-mer) ont des statuts très divers, en fonction des revendications de la population et de la présence ou non de population. Ils comprennent la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française (Tahiti, Wallis et Futuna), Saint Pierre et Miquelon, les Terres antarctiques et australes françaises (avec les Kerguelen), la Terre Adélie, l'îlot de Clipperton... Les DROM (départements et régions d'outre-mer) présentent la particularité, depuis la réforme de 2003, d'être à la fois département et région. Ils sont considérés comme part intégrante du territoire national et appliquent donc les lois françaises. Ils comprennent les Antilles françaises, la Guyane, la Réunion et Mayotte. Les plus peuplées de ces territoires (Antilles, Guyane, Réunion, Mayotte, Polynésie et Nouvelle-Calédonie) appartiennent au domaine intertropical (une saison humide, une saison sèche) avec un climat chaud mais inégalement humide, tout en étant fortement soumis aux aléas naturels. Les autres terres françaises sont localisées dans des milieux froids. Ils offrent à la France une présence sur tous les continents et tous les Océans, avec la 2^{ème} ZEE (Zone Economique Exclusive – bande de 200 milles marins soit 370 km à partir de la côte – de 11 millions de km² contre 11,3 millions pour les Etats-Unis), mais aussi un vaste domaine touristique et une base spatiale de premier plan, Kourou, car la Guyane est près de l'Equateur.

La France présente une grande diversité de climats et de reliefs ce qui conduit à l'existence de paysages et de ressources variés.

B. Des milieux variés qui offrent des ressources.

Ces conditions naturelles constituent des potentialités intéressantes. Tout d'abord, 5 500 km de littoraux sont présents avec des situations très différentes : falaises et côtes rocheuses (Bretagne, Normandie), plages et dunes (Aquitaine, Picardie) ou côtes à marais (Mont Saint Michel). Ensuite, ces paysages offrent un attrait pour le tourisme. Les plaines et les plateaux ont offert des sols riches qui ont facilité le développement de l'agriculture et de l'exploitation forestière. Les marais maritimes et les zones humides intérieures sont riches en biodiversité. La France d'outre-mer contribue aussi à cette diversité : mangrove, barrières de coraux sur les littoraux, forêt tropicale en Guyane...

La France possède ainsi de nombreuses ressources renouvelables :

- bois grâce à la présence d'une forêt tempérée (chênes et hêtres dans le bassin parisien, le bassin aquitain et l'Alsace) et d'une forêt de conifères (en montagne) ; la forêt française occupe 16 millions d'hectares (soit 30 % du territoire) et est le 3^{ème} massif de l'Union européenne. Cette forêt a progressé de 46% en métropole depuis 1945 ;
- eau dans des nappes souterraines stockées par les plaines et plateaux composés de roches sédimentaires aptes à emmagasiner, des fleuves et rivières qui descendent des plateaux et des montagnes. Elles permettent l'irrigation, la production d'énergie (barrages) et l'activité industrielle ;
- matériaux de construction (gravier, sable, calcaire).

Par contre, les ressources non renouvelables sont plus rares. La France a épuisé la plupart de ses ressources minérales métropolitaines (or, charbon, fer, potasse, gaz), seul l'outre-mer en dispose encore : or en Guyane ou nickel en Nouvelle-Calédonie. De même les énergies fossiles sont quasiment absentes ou épuisées (gaz naturel à Lacq, pétrole en Ile-de-France). Le développement des énergies renouvelables est tardif (15% de l'électricité française) et encore timide au profit de l'énergie nucléaire (84% de l'énergie produite en France) bien que la diversité des milieux français offre de bonnes perspectives pour ces énergies.

La France dispose donc de nombreux atouts qui vont être exploités provoquant une transformation du territoire.

C. Un territoire aménagé et très transformé.

L'immense majorité des milieux français est soumise à l'action anthropique (appropriation et aménagement de l'espace par les sociétés humaines) et cela de façon souvent ancienne. On constate ainsi un aménagement permanent des espaces en fonction des besoins économiques, des progrès technologiques, de sa rentabilité et de son impact sur l'environnement. Dès le Moyen Age, des forêts, comme celle de Rambouillet, sont aménagées pour la chasse royale. D'autres forêts sont plantées au XIX^e siècle afin d'assainir des zones insalubres et de fournir du bois. De la même façon, les fleuves français ne sont pas « sauvages » : la Loire est endiguée dès le Moyen Age. Il n'y a donc presque plus de milieux naturels en France. Même les milieux les plus sauvages, comme la zone centrale des parcs nationaux, sont gérés par l'homme qui protège la nature et régule son fonctionnement (abattre un chamois de temps en temps, réintroduire l'ours, le lynx, certains rapaces...). L'outre-mer offre, cependant, un milieu moins transformé donc une biodiversité plus forte même si la fragilité de ce milieu est plus grande.

L'agriculture a transformé les milieux naturels en milieux ruraux. La France garde une forte empreinte agricole. L'activité agricole couvre plus de la moitié du territoire (59%), départements d'outre-mer compris. Les sols souvent fertiles et la présence de l'eau ont permis une agriculture variée. La France reste ainsi une grande puissance agricole mondiale. Les hommes ont façonné les paysages qui sont donc artificiels malgré les apparences. Ces paysages permettent de reconnaître les pays traversés : bocages dans l'ouest, *openfield* sur les plateaux du Bassin Parisien, paysages spécifiques des régions viticoles, des régions méditerranéennes et de montagne (cultures pérennes – vignes, arbres fruitiers- et celles qui se succèdent au rythme des saisons – blé, maïs).

Les autres activités humaines ont provoqué des transformations des milieux naturels. Les grandes vallées sont très aménagées. Couloirs de peuplement et axes structurant du territoire, elles concentrent les infrastructures de transport et le trafic (TGV, autoroutes). Les fleuves sont aussi très aménagés : maîtrise de l'eau contre les inondations, amélioration de la navigation, production électrique... Les zones humides se réduisent remettant en cause leur biodiversité, en particulier pour les oiseaux migrateurs. Enfin, les montagnes et les littoraux sont aussi anthropisés. Longtemps considérés comme des espaces périphériques en raison des fortes contraintes physiques (pente, enneigement, falaises, marécages), ils sont devenus des espaces recherchés (neige devenue « l'or blanc »). Ainsi, ils ont été de mieux en mieux reliés aux villes au cours des XIX^e et XX^e siècles (aménagement des cols et des vallées). Puis, des stations touristiques intégrées, regroupant logements, commerces, services et loisirs, ont été construites. Enfin, le littoral attire d'autres activités (ostréiculture, sidérurgie, raffinage du pétrole dans de grandes zones industrialo-portuaires) en raison du processus de littoralisation.

La diversité du milieu naturel de la France lui offre un grand nombre de ressources naturelles que les populations ont mis en exploitation au cours des siècles. Cependant, le milieu naturel constitue aussi une contrainte pour ces mêmes sociétés.

III. Les contraintes et les fragilités du territoire.

Le territoire français présente un certain nombre de contraintes naturelles et de risques technologiques mais ils sont accrus par les pressions exercées par les sociétés humaines.

A. Les contraintes naturelles.

La mémoire humaine se fonde sur des situations climatiques dites normales (températures, enneigement, ensoleillement, précipitations...). On a tendance à considérer comme catastrophique toute situation qui s'en écarte (surtout cas de sécheresse). Cependant, la France est le pays européen le plus exposé aux risques derrière l'Italie : plus de 90 catastrophes naturelles depuis 1975. Ce qui s'explique par son étendue, sur l'ensemble de la planète.

La France métropolitaine est majoritairement touchée par des inondations dont le caractère catastrophique s'explique parce que l'urbanisme néglige les contraintes physiques du milieu (1/3 des communes françaises menacées, construction dans les lits inondables des cours d'eau ou trop près du littoral, bétonnage excessif, arrachage des haies) Paris est ainsi menacée par ces inondations (1910). De façon moins récurrente, la France a aussi été touchée par des tempêtes (décembre 1999, Klaus en 2009, Xynthia en 2010), des vagues de sécheresse et de canicule (2003) de plus en plus courantes, des avalanches (également problèmes de construction dans les zones à risque comme à Chamonix en 1999), des risques sismiques modérés (Bretagne, sud et nord est, Pyrénées) et de fortes averses (surtout dans le sud). La France d'outre-mer est, elle aussi, exposée à des cyclones, des tsunamis et des risques volcaniques de façon plus fréquente ou intense auxquels s'ajoutent des risques d'épidémies de maladies tropicales (Chikungunya à la Réunion entre le début de l'année 2005 et le milieu de l'année 2006, touchant près de 40 % de la population).

L'homme doit encore tenir compte de ces risques, même pour des aléas moindres : mauvais temps qui est une catastrophe pour le tourisme, manque de neige pour la montagne, trafic paralysé par la neige (début hiver 2010), le verglas, le brouillard... mais aussi parce que les conséquences peuvent être graves : 50 morts suite à Xynthia, 28 morts suite aux inondations dans le Var en juin 2010, 19 500 morts lors de la canicule de 2003. En ne tenant pas assez compte des risques et en s'installant dans des milieux exposés, les sociétés augmentent leur vulnérabilité. La prévention de ces risques repose sur des aménagements coûteux (digues, constructions paracycloniques...), sur des moyens scientifiques de prévisions (satellites, météorologie, capteurs sur les volcans...) et sur des principes de précaution (éviter les constructions en zone inondable...), pas toujours respectés.

Les contraintes naturelles sont renforcées par les contraintes liées à l'action humaine et qui sont à l'origine de risques technologiques.

B. Les risques technologiques.

La France est exposée à de nombreux risques technologiques puisqu'il s'agit d'un pays industrialisé. Ces risques sont particulièrement présents en ville. En effet, celle-ci et sa périphérie concentrent les activités dangereuses : raffineries, usines chimiques, stockage de matières dangereuses, centrales nucléaires. Ces risques sont surtout présents dans la région lyonnaise, celle de Grenoble et dans les espaces industrialo-portuaires (Dunkerque, le Havre, Fosse sur Mer, Nantes...). Les zones les plus dangereuses sont soumises à la réglementation SEVESO qui touche des lieux de stockage ou de manipulation de produits toxiques ou inflammables auxquels une réglementation européenne impose des mesures pour prévenir les accidents majeurs (1 100 sites en France). Cependant, la suppression des risques est impossible, comme le montre l'explosion de l'usine AZF de Toulouse en 2001. Le risque nucléaire n'est pas non plus négligeable (84% de l'électricité produite) mais cette énergie ne dégage pas de CO² et les risques sismiques ou humains sont assez limités. C'est donc surtout le problème de l'enfouissement des déchets radioactifs qui se pose à la France. Enfin, le transport de matières dangereuses entraîne des risques importants, d'autant plus que la France est un carrefour de l'Europe. Le trafic le plus dense et le plus dangereux, à cause des courants et des tempêtes, se fait au large des côtes bretonnes (rail d'Ouessant) ce qui conduit régulièrement à des marées noires (Amoco Cadiz en mars 1978, Erika en décembre 1999, Prestige en novembre 2002...).

Les contraintes naturelles et celles-ci provoquées par les risques technologiques induisent des aménagements pour les dépasser. Cependant, ces aménagements accroissent la pression exercée sur les milieux naturels.

C. Une forte pression exercée sur les milieux.

L'augmentation de la population française (20 millions d'habitants en plus en 50 ans) accroît la pression exercée sur les différents milieux.

Les milieux urbains sont très touchés par les dégradations liées à la forte concentration de populations. Ces dégradations sont à l'origine de nombreuses pollutions et nuisances qui entraînent une multiplication des problèmes de santé, en particulier de maladies respiratoires. Parmi ces pollutions, on peut noter :

- une pollution atmosphérique provoquée surtout par les gaz d'échappement ;
- des nuisances sonores (trafic automobile, aéroports...) ;
- une pollution des cours d'eau par les activités industrielles (120 000 litres d'eau pour construire une voiture, fuites comme la fuite de fioul d'une raffinerie dans la Loire en 2008 ayant entraîné l'interdiction de la pêche dans le Rhône) et par les rejets domestiques (absence de stations d'épuration ou action insuffisante) ;

- une pollution visuelle, en particulier dans les entrées de villes avec la multiplication des panneaux publicitaires.

Les campagnes sont elles aussi soumises à une intense pression humaine, y compris dans des régions qui paraissent peu exploitées. L'étalement de l'urbanisme et des infrastructures provoque un mitage des espaces ruraux et une atteinte aux paysages. Les nouvelles infrastructures soulèvent d'importants débats, par exemple le nouvel aéroport prévu près de Nantes détruira 2 000 hectares de bocages. L'agriculture productiviste a provoqué une pollution des nappes phréatiques en utilisant largement des produits phytosanitaires (relatif au soin des plantes) et des engrais. Ainsi, en Bretagne, l'accumulation de lisier issu de l'élevage porcin a conduit à une pollution au nitrate entraînant la pollution des nappes phréatiques et le phénomène des algues vertes dans la mer et sur les plages qui peuvent avoir des conséquences sanitaires sur les populations. Les paysages sont aussi dégradés par l'arrachage des haies afin de supprimer les bocages et faciliter la mécanisation. Les paysages de maquis et de garrigues sont issus de la destruction d'une forêt primaire par le surpâturage et par l'écobuage (débroussaillage par le feu). Pour finir, la déprise des régions agricoles marginales conduit à l'extension de la friche et de la forêt. Le tourisme participe aussi à la remise en cause des milieux naturels des campagnes. La pratique de la randonnée ou du canyoning conduit à la mise en valeur d'espaces jusqu'à présent préservés.

Le tourisme et l'extension des activités humaines engendrent une pollution d'abord visuelle du littoral (marbellisation) mais aussi des eaux et des plages par l'activité humaine. On observe aussi un assèchement des zones humides pour gagner des aménagements touristiques ainsi que l'érosion du littoral à cause des constructions. L'artificialisation de certaines côtes, comme le sud de la Bretagne ou la région PACA, provoque une réduction de la biodiversité, notamment concernant les oiseaux migrateurs qui ont besoin des zones humides. Pour finir, ces divers aménagements sont à l'origine de conflits d'usage entre différentes activités. Par exemple, il existe une opposition entre les besoins en eau liés au tourisme et ceux liés à l'agriculture dans les régions méditerranéennes.

En opposition aux nombreux atouts du territoire français, celui-ci présente aussi de nombreuses contraintes naturelles qui limitent l'action des sociétés. Cependant, ces dernières sont aussi à l'origine de risques technologiques en raison de leurs activités. Celles-ci vont profondément peser sur la pérennité des milieux naturels incitant les populations à adopter une politique d'exploitation durable des milieux naturels.

IV. Un territoire à gérer durablement.

Le territoire a longtemps été géré par la priorité de la mise en valeur : il faut exploiter le plus possible les ressources disponibles (minières, agricoles...). Aujourd'hui, sa gestion s'effectue dans une logique de protection des milieux naturels ou de certains milieux fragiles façonnés par les hommes (marais poitevin) car le milieu naturel constitue un patrimoine collectif (patrimoine culturel et naturel de l'UNESCO, par exemple).

A. Quels sont les enjeux de la gestion durable du territoire ?

Les politiques de gestion des espaces naturelles sont anciennes. Ainsi, dès le Moyen-Age apparaît la volonté de préserver les forêts. Cependant, pendant longtemps, la solution permettant la protection du milieu naturel a été la sanctuarisation ; il fallait éliminer la présence humaine pour éviter toute atteinte à l'environnement. Désormais, on admet le rôle central de l'homme pour préserver la nature. Cette évolution vient d'abord du regard porté par la société sur les paysages et de l'idée que les citoyens, majoritaires, se font de la campagne. Aujourd'hui, les citoyens qui s'entassent de plus en plus dans les villes ressentent un besoin de nature. Ils veulent donc des loisirs qui les rapprochent d'elle : canyoning, randonnées, ski, escalade, accrobranche, vacances en gîte rural...d'où une sensibilité croissante pour les problèmes environnementaux (grande médiatisation et émotion quand il y a atteinte à l'environnement, popularité de défenseurs de l'environnement comme Nicolas Hulot ou Yann Arthus Bertrand...).

De plus, la gestion du territoire s'effectue plus dans une logique de développement durable. En effet, il faut établir un équilibre entre le développement socio-économique et la protection de l'environnement. Le développement durable est donc plus un compromis entre un cadre juridique, des revendications écologistes et les intérêts des différents acteurs qu'une solution parfaite. La gestion de l'environnement passe par la concertation, l'information et la responsabilisation des acteurs. Par exemple, en 2004, la Charte de l'environnement a été inscrite dans la Constitution et inclut dans les droits et devoirs du citoyen le fait de s'investir dans la protection de l'environnement.

En renonçant à la logique de sanctuarisation, la gestion durable du territoire donne à l'Homme un rôle essentiel. Quels sont les acteurs de cette gestion durable ?

B. Quels sont les acteurs de la gestion durable du territoire ?

Les acteurs de la gestion de l'environnement sont aujourd'hui nombreux et interviennent à différentes échelles.

A l'échelle mondiale, des conférences internationales sont organisées (conférences pour le développement durable...) aboutissant parfois à des accords (protocoles de Kyoto et de Cancun sur la réduction des gaz à effet de serre) qui débouchent sur des actions plus ou moins concrètes (classement des sites au patrimoine mondial, Agenda 21).

A l'échelle européenne, l'Union européenne a mis en place une politique de développement durable qui repose sur de nombreuses directives (SEVESO) ou projets (réseau Natura 2000, projets transfrontaliers de protection de fleuves ou de massifs, label « capitale verte de l'UE » ...) organisent et encouragent la protection de l'environnement.

A l'échelle nationale, l'Etat par l'intermédiaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (créé en 1971 sous le nom de Ministère de l'Environnement) organise la politique de développement durable en France. Elle est mise en application par différents services, comme les DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), ou agences spécialisées comme l'ONF (Office National des Forêts), l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le CELRL (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, fondé en 1975) ou les agences de l'eau (créées en 1964, avec pour objectif la lutte contre la pollution des eaux, la protection et la restauration de la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques naturels).

A l'échelle locale, les collectivités territoriales tentent d'organiser le développement de la France en tenant compte de la préservation du territoire (DTADD) et en cherchant à limiter les risques pour les populations.

Enfin, à côté des acteurs officiels, de nombreuses associations écologistes existent. Par exemple, Greenpeace France revendique 110 000 adhérents et plus de 50 employés en France. Les différents utilisateurs des milieux naturels participent aussi par leur choix à la préservation de l'environnement. Pour finir, il faudrait aussi insister sur le rôle des individus qui sont le point de départ de toute action.

La gestion de l'environnement est le fait de très nombreux acteurs, politiques ou de la société civile, ce qui donne lieu à un grand nombre de réalisations.

C. Les différentes actions de gestion durable du territoire.

Tout d'abord, les acteurs politiques ont multiplié les textes législatifs en parallèle de l'augmentation de la pression sur les milieux afin de limiter les conséquences de cette pression. Ainsi, en 1985, la loi Montagne limite l'extension du bâti en altitude. En 1986, la loi Littoral limite l'urbanisation et la densification des réseaux de transport sur les côtes. En 1993, la loi Paysage intègre le paysage à toute politique d'aménagement (toute nouvelle construction doit donc prendre en compte la préservation du paysage). En 2006, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques vise à réduire la pollution aquatique. Enfin, en 2007, le Grenelle de l'environnement place le développement durable et la gestion des ressources au cœur des politiques d'aménagement. Ces différentes lois favorisent la mise en place de périmètres de protection.

En reprenant le principe de la sanctuarisation mais en l'adaptant aux mentalités actuelles, des paysages sont préservés ou restaurés tout en les exploitant pour le tourisme. Ainsi, il existe 9 parcs nationaux qui protègent la faune et la flore des sites exceptionnels sur 8% du territoire. Ils sont peu peuplés, faiblement anthropisés et rencontrent un grand succès touristique qui permet de sensibiliser le public à la préservation de la nature. A eux s'ajoutent les 47 parcs naturels régionaux qui occupent 11% du territoire. Ils sont peuplés par plus de 2 millions d'habitants et permettent de développer l'activité touristique tout en préservant les paysages et le patrimoine. Ils se multiplient suite au succès des parcs nationaux. Enfin, les 150 réserves naturelles (540 000 ha dont 118 000 marins) doivent permettre de préserver des milieux rares et menacés. Ils sont soumis à la directive européenne Natura 2000. Certains textes de lois ont imposé la protection d'autres espaces comme les forêts, dites de protection, préservées afin de lutter contre les avalanches, les vents violents ou les ruissellements. De même, le Conservatoire du littoral a acquis 900 kilomètres côtes sur les 7 000 kilomètres (12%) que compte la France pour les protéger. A terme, il devrait posséder 20% des côtes.

Pour les milieux urbains, la politique de gestion et de protection se manifeste par la mise en place de plans régionaux pour la qualité de l'air et de politiques urbaines pour diminuer la circulation des véhicules polluants (tramway, location de vélo, véhicules électriques à Paris par exemple), la multiplication des espaces verts dans les villes, la restauration des cours d'eau, trop bétonnés et pollués (Plan bleu à Lyon pour réhabiliter le Rhône, efforts pour limiter la circulation sur les quais à Paris comme avec l'opération « Paris plage ») et enfin le développement du tri domestique et du recyclage des eaux usées par les entreprises. De plus, la législation modifie le cadre de vie des habitants en tenant compte du développement durable. Ainsi, la multiplication des constructions à la norme HQE (Haute Qualité Environnementale) limite l'impact des constructions sur l'environnement (matériaux recyclable, gestion économe de l'eau et de l'énergie...). Face aux risques technologiques, les communes doivent aussi mettre en place des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) afin d'informer les populations et d'établir un zonage des constructions. Il existe aussi des PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) qui concernent 12 000 communes en France.

Dans les campagnes, d'autres actions sont menées pour gérer durablement le territoire. Ainsi, on assiste à une remise en question de l'agriculture productiviste (diminution de la production, remplacement des engrais par la jachère, développement de l'agriculture biologique), à une réorganisation des paysages ruraux par le replantage des haies et le reboisement, à la mise en place d'une réglementation de l'irrigation et de l'arrosage (l'agriculture est le plus gros consommateur d'eau). Enfin, en 1991, la directive européenne sur les nitrates impose une réduction des concentrations en nitrate issus des engrais et des rejets des élevages industriels dans les eaux et dans les sols agricoles.

La France dispose d'un grand patrimoine paysager qui fait la synthèse de l'Europe. Ce patrimoine a constitué, en fonction des époques, un atout ou une contrainte mais les sociétés humaines l'ont toujours modifié ce qui le rend, aujourd'hui, fragile. En effet, le milieu urbain présente des dangers croissants, les cours d'eau sont particulièrement en danger et l'environnement est de plus en plus sensible aux aléas climatiques. Cependant, aujourd'hui, il existe une meilleure prise de conscience de l'importance du patrimoine naturel qui se manifeste par un changement de la politique de gestion du territoire. En effet, il s'agit maintenant de préserver l'environnement, sur le long terme, et de sensibiliser l'opinion publique à l'importance d'une gestion durable du patrimoine naturel.

Ces différentes actions de préservation et de sensibilisation sont particulièrement visibles dans l'évolution de l'urbanisation en France.